



Collectivité
Territoriale
de Guyane

SPECTACLE
VIVANT



PLASTIQUES

PATRIMOINE
MATÉRIEL ET
IMMATÉRIEL



CINEMA ET
AUDIOVISUEL



ECONOMIE
DU LIVRE



**DEMANDES DE
SUBVENTIONS
CULTURELLES**

Dispositifs d'aides culturelles territoriales

Préambule

La Collectivité Territoriale de Guyane fait de la culture le ciment du développement humain, mais également le vecteur essentiel du développement économique et social du territoire

Dans le cadre de son schéma territorial de développement culturel (STDC), la Collectivité territoriale a défini les orientations politiques suivantes :

- 5) Valoriser les identités comme vecteur d'intégration et de cohésion ;**
- 6) Affirmer la culture comme un levier de développement économique ;**
- 7) Développer la culture dans une perspective de plus grande équité sociale et territoriale ;**
- 8) Innover et coopérer dans une démarche durable.**

Il est entendu que celles-ci constituent les fondements d'une politique favorisant la démocratisation culturelle par l'accessibilité financière d'une part et la transversalité des actions au regard des missions d'éducation, d'insertion et solidarité de la collectivité territoriale.

Aussi, le présent livret s'articule autour de 6 domaines d'interventions pour assurer un maillage culturel au service du territoire.

- La création et la diffusion artistique,
- Le cinéma et l'audiovisuel,
- Le patrimoine,
- Le livre et la lecture,
- Le renforcement de l'équité et de l'attractivité territoriale,
- La formation.

B. AIDE À LA CRÉATION D'ESPACES PLURIDISCIPLINAIRES SUR LE TERRITOIRE

Objectifs

- Corriger les déséquilibres culturels du territoire ;
- Offrir aux artistes des capacités d'accueil ;
- Développer l'offre culturelle sur tout le territoire ;
- Doter ces lieux d'un parc de matériel itinérant

Bénéficiaires

- Associations loi 1901,
- Artistes indépendants,
- Collectivités locales.

Conditions d'éligibilité

- Cohérence du projet culturel, moyen mis en œuvre, programmation, accueil de projets régionaux... ;
- Inscription du projet dans le contexte géographique guyanais : mise en réseau et partenariats ;
- Fréquentation et nature des publics touchés ;
- Caractéristique du lieu d'accueil et de l'équipe qui l'anime ;
- Capacité à développer des actions de sensibilisation autour du projet, notamment en direction des lycéens et apprentis ;
- Faisabilité économique du projet.

Pièces obligatoire

- Acte de propriété (attestation notariale, relevé de propriété, extrait du fichier immobilier).
- Bail (bail commercial, professionnel) ou convention d'occupation (commune, collectivité, bailleur social) ou lettre d'engagement de mise à disposition signée par le propriétaire (avec durée et conditions d'utilisation).
- Lettre d'autorisation pour les travaux écrite et signée par le propriétaire

Dépenses éligibles

- Equipements artistiques et techniques,
- Parc de matériels.

Montant de l'aide

L'intervention financière de la collectivité sera plafonnée à 20 000 € et ne pourra pas excéder 80% du coût du projet.